

Sujet : [INTERNET] complément d'enquête Parc éolien des portes de la Brenne

De : Christine Abrossimov <christine.abrossimov@gmail.com>

Date : 26/11/2018 23:39

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête

Messieurs les membres de la commission d'enquête

L'association l'Été du Tertre de Neuvy Saint Sépulchre, organisatrice du Festival des Milliaires sur le site d'Argentomagus à Saint Marcel, Christine Abrossimov, vice présidente, et la compagnie de théâtre antique Démodocos ont l'honneur de vous faire part de leur avis défavorable sur le projet de parc éolien des portes de la Brenne.

Vous en souhaitant bonne lecture

Pour l'Été du tertre

festival-lesmilliaires.com

Pour la compagnie Démodocos

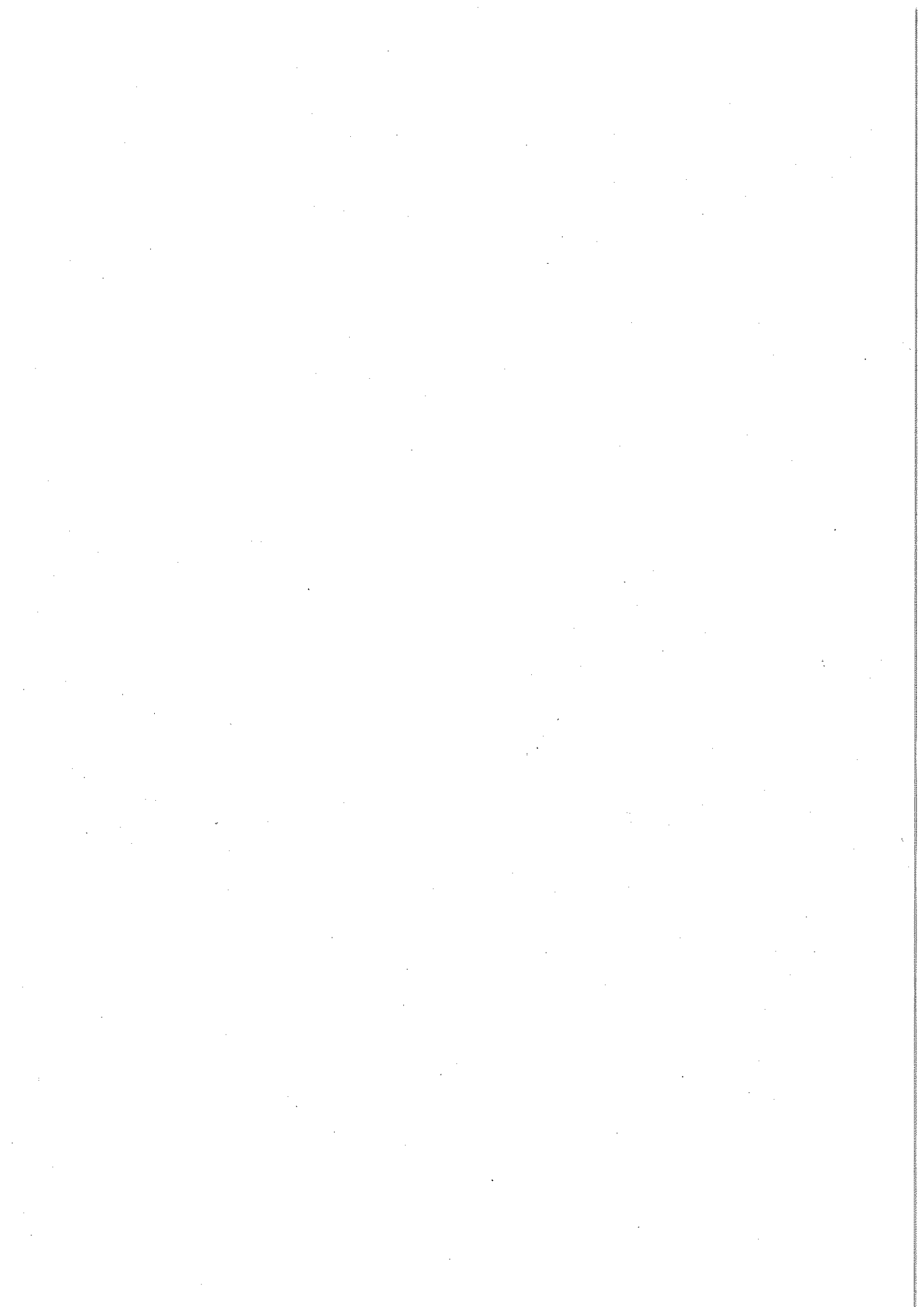
www.demodocos.fr

Christine Abrossimov

— Pièces jointes : —

courrier Ete du tertre Demodocos Parc éolien Portes de la Brenne.pdf

30 octets



Association Eté du Tertre,
organisatrice du Festival des Milliaires, 29 rue Forichon, Neuvy Saint Sépulchre

Association Demodocos,
compagnie de théâtre, 12 rue Dulac, Paris 15

Paris, Argenton-sur-Creuse, le 23 novembre 2018

A Monsieur le Préfet de l'Indre

A Messieurs les commissaires enquêteurs

Objet : Enquête publique relative au projet de parc éolien des portes de la Brenne

PJ : annexes

L'association l'Eté du Tertre dont le siège est Neuvy Saint Sépulchre contribue depuis plus de dix ans à l'animation culturelle et touristique du sud de l'Indre, en organisant le Festival des Milliaires.

Ce Festival repose essentiellement sur la mise en valeur du patrimoine, centré sur le théâtre gallo-romain du Virou à Saint-Marcel. Le théâtre est en pleine nature, sur un site classé, sous la responsabilité des services du ministère de la culture. Il est très bien préservé et jouit d'un panorama sur la vallée de la Creuse exceptionnel. Dans ce théâtre, à ciel ouvert, sont jouées pendant l'été pour un public d'amateurs, provenant de la région ou de toute la France, des pièces du répertoire antique, d'une qualité exceptionnelle, par la compagnie de théâtre Démodocos. Ce site fait l'objet d'animations, de spectacles, de conférences et de lectures. Le public est national et local, nombreux, enthousiaste et fidèle. Les acteurs sont professionnels ou amateurs, venus de toute la France mais aussi des communes les plus proches (adultes et enfants). Chaque représentation au théâtre rassemble plus de cent personnes

Avec les autres manifestations municipales et associatives et avec l'ensemble constitué par le plateau des Mersans à Saint-Marcel et le musée archéologique, ce site constitue une offre culturelle et touristique exceptionnelle du sud de l'Indre. La communauté de communes d'Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, les communes d'Argenton et Saint-Marcel et la région Centre-Val de Loire soutiennent cette présence culturelle et artistique au travers du Projet Artistique et Culturel de Territoire, et plus particulièrement en 2019, au travers de l'opération culturelle "Viva Léonardo da Vinci, 500 ans de RenaissanceS"

Vous trouverez ci-joint les illustrations de notre activité, et la programmation pour l'année à venir.

Les commissaires enquêteurs ont été rencontrés en mairie d'Argenton le 17 novembre. Il leur a été rappelé la qualité de cette présence culturelle et artistique, soutenue par l'Etat (STAP de l'Indre) et par les collectivités (région Centre-Val de Loire, communauté de communes d'Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, communes d'Argenton et Saint Marcel). Cet attrait serait complètement compromis par la présence trop proche d'éoliennes, et contraire aux engagements réciproques des collectivités et des associations.

En conclusion :

- 1) **Le projet de parc de sept éoliennes impacterait gravement le paysage et ruinerait les efforts des collectivités et des associations pour développer le tourisme et la culture, unique richesse de ce territoire. i**

Au vu du photomontage vu du plateau des Mersans ou du théâtre du Virou, l'impact visuel n'est pas modéré mais fort dommageable, puisque les sept éoliennes y sont visibles et ce dans toute leur hauteur. Le montage ne montre pas, en bas de photo, le site exceptionnel du théâtre, où sont étagés en demi-cercle concentriques les gradins autour de la scène.

Cette activité culturelle représente un enjeu culturel et touristique majeur pour la collectivité. Sa qualité exceptionnelle et son attrait de la part du public nombreux sont largement dus à la beauté et l'authenticité du site, au décor naturel préservé.

Ruiner le décor du site avec en fond de scène sept éoliennes serait un coup fatal porté aux efforts culturels et touristiques conjoints des collectivités du sud de l'Indre, de la Région Centre-Val de Loire, des associations et de l'Etat.

Comme le signale l'autorité environnementale dans son avis, « le pétitionnaire relève avec justesse que les éoliennes modifient le cadre naturel du fond de scène du théâtre des Douces à Saint-Marcel qui représente un intérêt paysager majeur pour ce monument ».

Nous espérons par la présente et par les illustrations en annexe vous montrer à quel point cette modification est dommageable et compromet pour des décennies la poursuite de l'activité touristique, en portant un coup d'arrêt au rayonnement culturel de ce site classé, qui va bien au-delà du seul intérêt paysager.

- 2) **la lecture du dossier d'enquête publique laisse une impression très floue sur les conséquences de l'impact paysager sur l'attractivité culturelle et touristique, ce même si le nouveau rapport soumis à la présente enquête publique a complété le dossier, suite aux observations détaillées des rapporteurs de la précédente enquête publique.**

Les critères pour mesurer l'impact sont :

- la capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien ;
- le dialogue avec les structures et la construction d'un paysage lisible ;
- l'harmonie des rapports d'échelle ;
- la réduction des intervisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux ;
- la préservation du cadre de vie des riverains ;
- l'insertion fine des aménagements connexes.

Or, s'agissant d'une étude d'impact dit paysager et se trouvant de surcroît dans une zone présentant une quarantaine de sites classés et de monuments historiques, il est surprenant de se limiter à ces six critères, alors que le critère majeur, simple, impératif, de préservation de site classé ne figure pas.

Ce projet ne sembla pas être le projet de parc éolien des portes de la Brenne, mais plutôt le parc éolien du fond de décor du théâtre du Virou et du site archéologique d'Argentomagus !

De même, sauf erreur de lecture ou d'interprétation, l'avis des services de l'Etat de l'architecture et du patrimoine ne semble pas avoir été sollicité, car il ne figure pas dans les pièces jointes à l'avis de l'autorité environnementale et les arguments de préservation du patrimoine ne sont pas expressément cités dans cet avis.

C'est pourquoi nos deux associations signent cette lettre et sont à votre disposition pour vous donner plus amples informations sur la vie culturelle et touristique qu'elles ont le bonheur de porter jusqu'à ce jour, en faisant vivre et rayonner ce site exceptionnel, et ce de façon de plus en plus coordonnée et harmonieuse avec les associations et collectivités, qu'il s'agisse de la communauté de communes ou de la Région.

En vous remerciant pour votre attention et votre intérêt au contenu du présent courrier et des associations signataires.

La présidente de
l'Eté du Tertre
Festival des Milliaires

Véronique Pillon

Véronique Pillon

Le président de
la compagnie de théâtre
Démodocos

Philippe Brunet

Philippe Brunet

La vice-présidente de
l'Eté du Tertre

Christine Abrossimov

Christine Abrossimov*
*signataire d'observation au
registre en mairie d'Argenton
en date du 17 novembre 2018

Copies : Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de l'Indre;

Monsieur Grégoire Chalier, Conservateur des monuments historiques, responsable de l'unité départementale de l'Indre

Monsieur le Préfet de la région Centre-Val de Loire, à l'attention de Monsieur le Secrétaire général aux affaires régionales

Monsieur Nicolas Forissier, Député de l'Indre

Monsieur Vincent Millan, Maire d'Argenton-sur-Creuse, président de la communauté de communes d'Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse

Monsieur Jean-Paul Thibaudeau, Vice-président de la communauté de communes d'Argenton-Eguzon-Vallée de la Creuse

Monsieur Jean-Paul Arnaud, Maire de Saint-Marcel

Madame Claudine Mariat, Présidente de Association pour la sauvegarde du site archéologique d'Argentomagus

Monsieur le Directeur du Musée archéologique d'Argentomagus.

